

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N°14-2023
DECISION MODIFICATIVE**

Le mercredi 31 mai 2023 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la Maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN

Date de la convocation : 24 mai 2023

Etaient présents (24 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDAA	Bruno	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire

	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST-BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN	HONDET	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaient absents ou excusés (8 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Anaïs BOUTIN – Animatrice prévention des inondations, Camille FORNER – Chargée de mission PAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Henri PELLIZZARO - Directeur, Loïcia PRAT – Responsable administratif et financier, personnel du SMBGP

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Mme Anne-LISE GENNEVOIS

Objet : Décision modificative

Le Président indique au comité syndical que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, à des ajustements budgétaires après le vote du budget primitif. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes tout en respectant la règle de l'équilibre budgétaire.

Synthèse de la présente décision modificative :

Section de fonctionnement			
Dépenses de la section de fonctionnement		Recettes de la section de fonctionnement	
Chapitre - Article	Montant en euros	Chapitre - Article	Montant en euros
Chapitre 011 – article 617 – études et recherches	+ 18 000,00 €	Chapitre 70 – article 70878 - Remboursement de frais par d'autres redevables	+ 18 000,00 €
Chapitre 011 – article 61351 – matériel roulant	- 2 000,00 €		
Chapitre 011 – article 615232	- 2 069,63 €		
Chapitre 012 – article 6478 – autres charges sociales	+ 13 000,00 €	Chapitre 75 – article 75888 - Autres produits divers de gestion courante - Autres	+ 8 930,37 €
Total modifications dépenses SF	+ 26 930,37 €	Total modifications recettes SF	+ 26 930,37 €
Budget primitif dépenses SF	6 664 398,83 €	Budget primitif recettes SF	6 664 398,83 €
Budget dépenses SF après DM01-2023	6 691 329,20 €	Budget recettes SF après DM01-2023	6 691 329,20 €

Synthèse de la décision modificative pour la section de fonctionnement : + 26 930,37 € en dépenses comme en recettes :

- **Dépenses :**

Au chapitre 11 : augmentation à l'article 617 pour l'étude hydraulique pour la résorption des problèmes hydrauliques sur le Loulié (+18k €), diminution des crédits à l'article 61351 pour l'ajustement du coût de la location d'un véhicule (-2k €), diminution des crédits à l'article 615232 pour l'ajustement du programme de travaux (-2 069,63 k €)

Au chapitre 12 (+13k €) pour les titres restaurants attribués aux nouveaux agents ayant exprimé le souhait d'opter pour cette option en 2023.

- **Recettes :**

Au chapitre 70 (+18k €) pour la participation du Département 64 à l'étude hydraulique pour la résorption des problèmes hydrauliques sur le Loulié. **Au chapitre 75** (+8 930,37 k €) pour la reprise d'un véhicule et pour l'apurement du compte d'attente.

Section d'investissement			
Dépenses de la section d'investissement		Recettes de la section d'investissement	
Chapitre - Article	Montant en euros	Chapitre - Article	Montant en euros
Chapitre 20 – article 2031 – frais d'étude	- 87 405,00 €		
Chapitre 21 – article 2145 – constructions sur sol d'autrui	77 405,00 €		
Chapitre 21 – article 2181 – autres immobilisations corporelles	10 000,00 €		
Total modifications dépenses SI	0,00 €	Total modifications recettes SI	0,00 €
Budget primitif dépenses SI	1 741 937,15 €	Budget primitif recettes SI	1 741 937,15 €
Budget dépenses SI après DM01-2023	1 741 937,15 €	Budget recettes SI après DM01-2023	1 741 937,15 €

Synthèse de la décision modificative pour la section d'investissement : + 00,00 € en dépenses comme en recettes :

- **Dépenses :**

Au chapitre 20 : diminution des crédits à l'article 2031 pour l'ajustement de programme d'étude (-87 405 €)

Au chapitre 21 : augmentation des crédits aux articles 2145 pour l'ajustement du coût des travaux à Abos (+77,4k €) et 2181 pour les travaux de bras de décharge du Mercé (+10k €).

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative présentée par le Président.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CAPERAN